



POUR UN PLAN DIRECTEUR FORT
ET REFLÉTANT L'URGENCE DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mémoire déposé dans le cadre des consultations de Transition énergétique Québec (TEQ) concernant le futur *Plan directeur du Québec en transition, innovation et efficacités énergétiques*

8 décembre 2017

AVANT-PROPOS

Présentation d'Équiterre

Équiterre est un organisme proposant des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables. En 2017, avec 140 000 sympathisants, 20 000 membres, 200 bénévoles et 40 employés, Équiterre est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec.

Depuis bientôt 25 ans, Équiterre intervient auprès du grand public, mais également sur la scène publique et auprès des décideurs pour que les lois, règlements, politiques ou pratiques favorisent une société juste et durable. Au fil des ans, nous avons participé à de nombreuses consultations publiques, notamment sur la transition énergétique auprès de la Régie de l'énergie, nous avons développé ou géré des programmes de sensibilisation du public tel que le programme en efficacité énergétique des bâtiments *Rénoclimat* ou la campagne des *Rendez-vous branchés* qui vise l'électrification des transports.

Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a également développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il a rapidement identifié les choix de modes de transport et les pratiques d'aménagement du territoire comme les causes principales d'émissions de GES au Québec et a fait de la réduction de la consommation de pétrole une des solutions privilégiées permettant leur réduction.

COMMENTAIRES CONCERNANT LE FUTUR PLAN DIRECTEUR DU QUÉBEC EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉS ÉNERGÉTIQUES

Le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire les émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 en 2030. Par conséquent, la province s'est dotée d'une Politique énergétique 2030 qui lui permettrait de réduire ses GES de 18 % par rapport à 1990. Cette politique propose cinq cibles que devra prioriser Transition énergétique Québec soit :

- L'amélioration de 15 % de l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
- La réduction de 40 % de la quantité de produits pétroliers consommés
- L'élimination de l'utilisation du charbon thermique
- L'augmentation de 25 % de la production totale d'énergies renouvelables
- L'augmentation de 50 % de la production de bioénergie.

Avant toute chose, Équiterre est troublé par le décret annoncé par le ministre en juin dernier¹ donnant à TEQ l'objectif d'abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à 2013 dans son premier plan directeur. Cette cible nous apparaît ridicule compte tenu de la tâche à venir. Une simple soustraction nous permet de comprendre que dès 2023, TEQ devra cibler une réduction substantielle de 35 % en 7 années, ce qui sera impossible en si peu de temps. Autant dire que la cible de la Stratégie énergétique de réduction de 40 % de la quantité de produits pétroliers consommés était de la poudre aux yeux!

TEQ doit plutôt déposer une cible de réduction de la consommation de pétrole de 3 % par année entre 2018 et 2030 pour atteindre la cible de 40 % comme prévu dans la Politique énergétique.

Pour un renforcement de Transition énergétique Québec

Afin de mener à bien sa mission, le premier plan directeur de TEQ devra lui permettre d'avoir les coudées franches et de disposer de toutes les ressources nécessaires. Nous reprenons ici quelques éléments discutés dans notre mémoire concernant le projet de loi n^o 106 que nous croyons toujours pertinent.

Nous suggérons :

- 1) l'élargissement du mandat de la TEQ afin qu'elle puisse collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et territoires ainsi que sur la scène internationale;
- 2) la bonification du mandat de TEQ afin d'inclure la gestion et la coordination des énergies décentralisées, dont la géothermie, l'énergie solaire et les éoliennes de petite puissance;
- 3) la possibilité pour TEQ de faire des recommandations au gouvernement et à l'Assemblée nationale sur les lois et règlements à mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles de réduction des GES et d'améliorer l'intensité énergétique de la province (ex. code du bâtiment, loi sur l'aménagement du territoire, etc.);
- 4) l'indépendance de TEQ tant auprès du gouvernement que de la fonction publique. Nous proposons que TEQ soit redevable au gouvernement à l'égard de sa performance dans l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre et énergétiques et non pas à des fins d'approbation décisionnelle;
- 5) la liberté d'action de TEQ afin de demander à un ministère, à un organisme ou à un distributeur d'énergie toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions;
- 6) la planification financière de TEQ qui doit être exempte de sources provenant de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois. Nous croyons qu'il s'agirait d'un non-sens de la transition énergétique : elle ne doit pas être dépendante de ce pour laquelle elle vise à s'émanciper;

¹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Communiqué de presse : « Politique énergétique 2030 – Le gouvernement adopte le décret concernant les orientations et les objectifs généraux du premier plan directeur de Transition énergétique Québec », Québec, le 15 juin 2017. <http://mern.gouv.qc.ca/politique-energetique-2030-gouvernement-adopte-decret-concernant-orientations-objectifs-generaux-premier-plan-directeur-de-transition-energetique-quebec/>

- 7) la présentation des états financiers et du rapport des activités de TEQ ne devraient pas se faire auprès du ministre pour des raisons d'indépendance. Ces rapports devraient être soumis à la Régie de l'énergie et approuvés en fonction des cibles de réduction des GES et de la politique énergétique;
- 8) la marge de manœuvre des décisions financières (ressources humaines, publicités, prêts, incitatifs, etc.) de TEQ doit être suffisante et optimale en vue de l'atteinte des cibles de GES.

Nous notons également que la Politique énergétique ne tient pas compte de la progression de la demande énergétique du Québec, mais en définit le portefeuille ciblé pour 2030. Équiterre croit que la demande augmentera au fil des ans et que l'efficacité énergétique, ainsi que les renouvelables permettront d'atteindre les réductions de GES et de dépendance aux hydrocarbures. Nous sommes d'avis que la construction de nouveaux barrages hydroélectriques n'est pas l'avenue à prendre ne serait-ce que pour des raisons économiques; le coût des grands barrages est maintenant largement supérieur à celui de l'éolien au Québec. D'un point économique, et aussi pour ses faibles impacts environnementaux et sociaux, il nous apparaît évident que la nouvelle source d'énergie à privilégier sera l'éolien à court et moyen terme.

La mission de TEQ

La mission établie dans l'article 5 de la Loi sur Transition énergétique Québec nous semble juste et pertinente. Équiterre se réjouit notamment que le plan directeur doive tenir compte des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

Plus particulièrement, il nous semble impératif que TEQ se dote d'équipes et de plans d'action particuliers afin de mettre en œuvre les aliéna 4 (collaborer avec Investissement Québec, d'autres investisseurs ou des institutions financières, afin d'offrir des services financiers aux entreprises pour la mise en œuvre de mesures de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques) et 9 (conseiller le gouvernement sur les normes et les autres éléments pouvant influencer la consommation énergétique et proposer les changements appropriés).

TEQ doit devenir le leader de la transition énergétique au Québec et être reconnu comme tel au sein même du gouvernement. TEQ doit conseiller, publier des rapports, soumettre des expertises et avis, participer aux diverses consultations publiques, commissions parlementaires, etc. afin de bonifier les différentes politiques gouvernementales. Ainsi, TEQ pourrait contribuer à l'amélioration de la Loi sur le bâtiment afin que le Québec se dote de bâtiments se rapprochant de la consommation énergétique nette zéro, ou encore participer aux consultations sur le règlement de la norme véhicules zéro émission (VZE).

Les programmes de TEQ

TEQ devra établir des programmes cohérents et innovants à l'atteinte des cibles de la Politique énergétique. L'ensemble de ces programmes et activités devra reposer sur l'approche Éviter-Transférer-Améliorer. À ce titre, nous suggérons l'ensemble des mesures tirées du rapport *Changer de direction* portant spécifiquement sur les secteurs de l'aménagement du territoire et du transport des personnes et des marchandises, secteurs qui

devraient être priorisés par TEQ. Le document, préparé par Équiterre et Vivre en ville peut être [consulté en ligne](#)².

Nous croyons que les programmes actuels de TEQ devront être bonifiés ou additionnés d'autres activités et campagnes, particulièrement dans les secteurs priorisés ci-haut. Il pourrait s'agir de nouvelles campagnes concernant les transports actifs utilitaires ou collectifs.

En ce qui a trait à l'électrification des véhicules, il est indéniable que la poursuite des objectifs gouvernementaux doit s'accélérer pour atteindre 50 % des ventes de véhicules neufs au plus tard en 2025. Notons que la Norvège est, à ce jour, à près de 40 % des ventes! Une nouvelle campagne de promotion, à grand déploiement, concernant tant les véhicules individuels que les flottes commerciales, pourrait sensibiliser davantage les automobilistes à se procurer ce type de véhicules. L'organisme pourrait aussi explorer de nouvelles mesures de soutiens financiers pour les entreprises et particuliers. TEQ pourrait, par exemple, garantir des prêts d'achat de véhicules électriques, au même titre que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le fait pour les hypothèques domiciliaires. Ultimement, TEQ devrait proposer une cible pour interdire complètement la vente de véhicules neufs à essence d'ici 2030, comme l'ont déjà fait plusieurs pays dont la Norvège, la France et la Grande-Bretagne.

TEQ pourrait comprendre un volet de la transition des travailleurs, notamment via un soutien financier ou la révision des programmes éducatifs. La transition devra se faire juste pour tous les Québécois.

Enfin, tous les programmes de TEQ devront également être réformés afin d'être exempts de tout hydrocarbure. Par exemple, le programme ÉcoPerformance ne devrait plus financer des conversions d'un hydrocarbure vers un autre, mais seulement de conversion vers une énergie renouvelable. La poursuite de ces financements consiste en des subventions aux hydrocarbures, allant ainsi à contresens de la transition énergétique et de l'acceptabilité sociale de ce type d'industrie au Québec. Afin d'atteindre la cible de réduction de 40 % des produits pétroliers consommés, TEQ pourrait favoriser les programmes permettant l'élimination complète de l'utilisation du mazout au Québec, tant pour le chauffage que pour la production d'électricité sur les réseaux autonomes. Cela dit, cette transition ne doit pas se faire via un autre hydrocarbure, tel le gaz naturel.

Conclusion

En définitive, Transition énergétique Québec doit se doter d'un premier plan directeur ambitieux qui lui permettra d'avoir les ressources et les capacités nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique du Québec. Ces derniers devront être atteints en moins de 3 plans directeurs de TEQ ce qui renforce l'idée d'un premier plan directeur fort, pertinent et dont les travaux seront conduits avec célérité.

² Équiterre et Vivre en ville. Changer de direction, chantier Aménagement du territoire et transport des personnes, mai 2011. https://equiterre.org/sites/fichiers/changerdedirection_2011-05-27_equiterre-vivreenville_r.pdf